

Communiqué

La Ville va renforcer son dispositif d'octroi des permis de construire et d'habiter

La Municipalité de Lausanne accueille positivement les résultats d'un audit de la Cour des comptes sur l'octroi des permis de construire et d'habiter. La mise en œuvre de la plupart des recommandations de la Cour permettra à la Ville de renforcer son dispositif et, en principe, d'accélérer les procédures, même si une partie des recommandations visant aussi à renforcer les contrôles n'est pas nécessairement de nature à alléger les processus en place. Il en va de même de l'augmentation des exigences légales et techniques. Il convient par ailleurs de rappeler, comme le relève la Cour des comptes, que les Communes ne sont responsables que d'une partie du processus d'octroi des permis de construire.

La Cour des comptes a mené un audit de la performance des processus d'octroi des permis de construire et d'habiter ou d'utiliser en zone à bâtir et des émoluments y relatifs auprès de sept communes vaudoises. La Municipalité a pris connaissance des résultats de l'audit, avec un processus d'octroi des permis considéré comme rôdé et systématique. L'exécutif salue d'ailleurs le travail approfondi et de grande qualité mené par la Cour des comptes.

La Ville de Lausanne possède, aux yeux de cette dernière, des compétences techniques spécialisées qui lui permettent d'assurer un niveau élevé de prestations en la matière. Quinze recommandations sont formulées pour rendre la gestion de l'activité de police des constructions plus performante, réduire notamment les délais d'octroi des permis et garantir la conformité des constructions aux dispositions légales en la matière.

Consciente des possibilités d'amélioration encore à disposition, la Municipalité souhaite renforcer la collaboration entre les différentes unités administratives impliquées. Une simplification des procédures allant dans le sens des recommandations de la Cour est déjà en cours. Une analyse des taxes et émoluments administratifs sera en outre prochainement conduite. L'accompagnement des constructeurs sera également renforcé, avec l'objectif d'améliorer la qualité des dossiers reçus et réduire ainsi les délais de traitement. En outre, une Commission consultative d'urbanisme et d'architecture sera créée pour préavisier les projets de constructions. La révision du plan général d'affectation permettra aussi de renforcer les dispositions en matière d'esthétique, d'intégration et de protection du patrimoine.

La Municipalité relève toutefois, comme la Cour des comptes d'ailleurs dans son rapport, que l'augmentation des exigences légales et techniques à respecter complexifie fortement le travail des communes. Un recours plus fréquent à la justice pour régler les litiges ne favorise pas non plus une accélération des procédures.

La Municipalité de Lausanne

Informations sur www.lausanne.ch

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec Grégoire Junod, syndic de Lausanne, 021 315 22 00

Lausanne, le 11 février 2019